

Infos BOTANS



Mai 2015

Mairie de Botans

Tél : 09 67 14 11 19

Fax : 03 84 56 11 19

mairie.debotans@wanadoo.fr

Heures d'ouverture du secrétariat :

- Mardi de 18 h à 19 h
- Samedi de 10 h 00 à 11 h 30

NOUVEAU NUMERO DE TELEPHONE MAIRIE

Attention, le numéro de téléphone de la mairie a changé.

Vous devez à présent composer le : **09 67 14 11 19**

TOURNEE de MISE à JOUR du PLAN CADASTRAL

Durant les mois de juin, juillet, août et septembre, le géomètre du cadastre pourra être amené à effectuer des travaux de lever pour la mise à jour périodique du plan cadastral.

Pour réaliser cette opération, il sera amené à pénétrer sur les terrains des propriétaires ayant effectué des constructions nouvelles, des démolitions ou des ajouts de constructions.

PREVENTION ROUTIERE

Si vous souhaitez connaître le solde de vos points pour le permis de conduire, vous pouvez consulter le site suivant qui est le site officiel et gratuit du ministère de l'intérieur.

<https://tele7.interieur.gouv.fr/telepoints/identification.do>

Autre site intéressant, celui de l'Association Prévention Routière :

<http://recuperation-points-permis.org/>

Ce site est constitué d'un Réseau National de Centres Agréés, permettant aux personnes, ayant fait l'objet d'un ou de plusieurs retraits de points ou en situation d'interrogation sur le permis de conduire, d'être conseillées et orientées de manière judicieuse sur les stages de récupération de points agréés, organisés par l'Association Prévention Routière dans le département.

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Une rencontre conviviale et joyeuse organisée en l'honneur des aînés de la commune s'est déroulée au cours de l'après-midi du samedi 14 mars. A l'initiative des nouveaux membres du CCAS, ce n'est pas moins d'une vingtaine d'inscrits qui se sont retrouvés dans l'ancienne école du village. Cette première rencontre riche en émotions, du fait du lieu préposé à l'émergence de souvenirs, a permis de proposer des thèmes pour d'autres après-midi.



Quatre rencontres par an sont prévues, la prochaine aura lieu le **Samedi 30 mai 2015**, sur le thème de « l'ancienne école de Botans ». Les personnes concernées par cette rencontre recevront prochainement un bulletin d'inscription. Un goûter confectionné bénévolement par les membres du CCAS a permis de clôturer cette rencontre.

EMPLOIS SAISONNIERS

Comme tous les ans, la commune propose d'employer des jeunes pour les travaux d'entretien du village durant les mois de juillet et août. Pour postuler, il faut nécessairement avoir 18 ans révolus.

Si vous êtes intéressé, adressez une lettre de candidature ou venez vous inscrire en mairie, **avant le 16 juin au plus tard**. La période de travail allouée à chacun sera fonction du nombre de candidats.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous à la mairie aux heures habituelles de secrétariat.

TRAVAUX SUR L'OLEODUC

A partir du 18 mai et ce pendant environ 50 jours, des travaux vont avoir lieu au niveau de l'oléoduc situé le long de la voie rapide entre la route de Dorans et le prolongement du chemin de la rue des sources.

BRUIT : rappel des horaires

L'arrêté n°2015105-0005 signé par le Préfet du Territoire de Belfort le 15 Avril 2015 comprend 18 articles.

L'article 4 régit le bruit dans le cadre des activités professionnelles. Lorsque les travaux sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, un professionnel doit interrompre ses travaux **entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés.**

L'article 10 précise que les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeuble d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,**
- **Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

BRULAGE DES DECHETS VEGETAUX

L'arrêté préfectoral du 9 juillet 2012 interdit le brûlage des déchets verts.

Article 1^{er} : Le brûlage à l'air libre des déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires qu'il soit produit par les ménages ou par les collectivités, est interdit.

Article 2 : Le brûlage à l'air libre des déchets verts agricoles; le brûlage des déchets verts issus de la gestion forestière par incinération ou brûlage dirigé d'une partie des végétaux faisant l'objet d'intervention forestière sont interdits.

Article 3 : La pratique de l'écobuage (débroussaillage par le feu) est interdite.

COMMISSION FLEURISSEMENT

Ce samedi 16 mai, les membres de la commission fleurissement se réunissent pour effectuer les plantations de fleurs dans le village.

Souhaitons qu'il fasse beau et "Bon Courage" à tous !

23° BROCANTE de BOTANS

Dimanche 21 juin 2015

de 7 heures à 17 heures

23° Brocante de BOTANS

Organisée par L'Association "*Lou Veil Melun*"

Inscriptions jusqu'au **1^{er} Juin 2015 au plus tard**

 : **03.84.56.07.54**

ENTREPRISE d'INSERTION « ENVIE »

« Envie » est une entreprise d'insertion qui emploie des personnes en difficultés sociales et professionnelles à qui elle propose un parcours de requalification adapté favorisant un retour à l'emploi sur le marché du travail. Envie embauche aujourd'hui 22 salariés dont 19 personnes en insertion à temps plein.

Cette entreprise propose de l'électroménager à petit prix.

Cela permet à toutes personnes de s'équiper à prix réduits en appareils électroménagers rénovés (ou neufs déclassés) de grandes marques et garantis 1 an. Il existe quatre sites de vente.

Dans les locaux de l'Épicerie Solidaire Le Mas
8, rue Anatole France à **HERICOURT**

Dans les locaux d'Inser'Vet ZAC du Bois d'Arsot
9, av du Général De Gaulle à **VALDOIE**

ZA des Combottes Rue de la Novie Prolongée à **VALENTIGNEY**

ZI de Thise 1A, rue des Murgelots à **CHALEZEULE**

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre le **03 81 30 37 99**

ou consulter le site www.envie.org (National)

ou le site www.envie-electromenager.fr (Local)